ANNONCES NOUVELLES.

Maître français demandé.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 9 AVRIL, 1849.

Arrivée du Steamer NIAGARA.

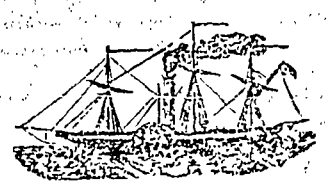

NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 24 Mars.

New-York 6 avril.

Le steamer *Niagara* est arrivé hier, à Halifax après une traversée de 12 jours.

Angleterre.—La proposition de M. D'Israeli pour s'enquérir des charges sur la propriété immobilière a été rejettée par 280 contre 189.

Le budjet de l'armée et de la marine à été voté par une forte majorité.

Les nouvelles de l'Inde ont produit une grande sensation en Angleterre.

Le bill des lois de navigation a subi sa 2e lecture à une majorité de 52 voix. M. Gladstone dit que si les américains n'établissaient pas une réciprocité en faveur de l'Angleterre, cette dernière pourrait leur rendre la pareille.

Le choléra disparait. Total des morts, 14066.

En Irlande le fléau fait encore de grands ravages.

MARCHÉ DES CÉRÉALES.

Farine 23s. à 23s. 6d.

L'argent est abondant. Les demandes ont déminué dans les districts manufacturiers.

France.—Les procés de Bourges se pousuivent. Deux des meurtriers du général Bréa ont été exécutés, les autres ont été graciés. Les républicains rouges et Proudhon surtout, sont furieux par suite de ces exécutions.

L'assemblée nationale a aboli les clubs par 378 contre 359. En conséquence de l'état de l'Italie, des troupes s'embarquent à Toulon, et l'armée des Alpes a été renforcée. Les fonds français ont subi une alternative de hausse et de baisse.

Le roi de Hollande est mort le 17 mars.

Holstein.—L'amnistie entre le Danemarc et le Holstein est fini et avis officiel en a été donné. Il se fait des efforts pour prolonger le trêve pour trois mois et on a dit que cette nouvelle suspension d'hostilités a été accordée.

—*L'Ouest* et le sud de l'Irlande paraissent être dans un état déplorable ; plusieurs meurtres horibles ont eu lieu. Le choléra fait de grands ravages à Limerick.

—La guerre de Hongrie se poursuit avec fureur. Les Magyars ont adopté la guerre de Guerillas.

TABLEAU
des RECETTES et DEPENSES
de la Province du Canada en 1847.

RECETTES.

Douanes,	£381,063	11	10
Accise,	28,820	11	8
Phares et droits de Tonnage,	865	19	1
Impôts sur les Banques,	16,006	7	2
Milice, commissions, amendes, etc.	43	8	3
Amendes, confiscations,	2247	4	9
Revenu casuel,	8455	10	2
Intérêt sur dépôts publics,	1098	14	10
Travaux publics,	42,557	8	5
Revenu territorial,	25,757	15	6
Total	£506,826	14	8

DÉPENSES.

Intérêt sur la dette provinciale,	£148,264	7	3
Do Chemins de Barrieres,	2,881	1	0
Gouvernement Civil	31,416	2	7
Administration de la Justice,	52,652	6	11
Pénitentiaire de la Province,	12,762	1	8
Législature,	45,177	6	5
Education,	51,795	18	3
Sociétés d'Agriculture,	8,446	14	9
Hopitaux et Institutions charitables	15,461	0	6
Travaux Publics,	41,123	0	1
Milice,	2,993	15	5
Entretien des Phares,	4,404	9	7
Emigration et Quarantaine,	909	8	7
Pensions,	10,908	19	7
Divers,	16,822	4	6
Total	£453,021	17	1

N. B. certaines dépenses ne sont pas comprises dans ce montant telles que les suivantes :—

Dépenses d'émigration en 1847,	126,764	3	4
Total	£606,981	6	11

Montant des comptes publics No 28 à 37 non compris dans les dépenses ci-dessus—

No 28 Amélioration de la navigation du St. Laurent,	2,954	14	5
No 29 à divers établissements d'Education,	4,182	12	2
No 30 Hopital de marine, Québec,	2,263	10	10
No " do Montréal,	179	1	2
No 31 Ecoles de Grammaire, Haut-Canada,	964	0	0
No 32 Emigration,	19,252	2	1
No 33 Asile des aliénés de Toronto,	4,690	5	54
No 34 Indemnité des pertes par la rébellion, Haut-Canada,	10,202	6	8
No 35 Aux Trésoriers des districts municipaux,	7,108		
No 36 Institutions charitables, Haut-Canada,	3,633	0	3
No 37 Indemnité des pertes par la rébellion, Canada-Est,	644	8	7
Grand Total des dépenses	£659,055	8	6
Total des Récettes	506,826	14	8
Excédant des Dépenses	£152,228	13	10

MONTANT *requis pour compléter certains contrats faits avant le 11 mars 1848, pour la construction de travaux publics:*

Canal Welland,	£68,155	9	5
Canaux du St. Laurent,	6,545	18	3
Travaux sur l'Ottawa	3,777	17	5
Chemin du Nord de Toronto	15,866	9	0
Do Arthabaska,	4,284	8	2
Ponts sur la rive Sud du St. Laurent	100	0	0
Coté Rouge et Pont	403	19	4
Quai de la Grosse Isle	313	0	0
Chemin de Grimsby,	917	14	6
Do Randeau,	2	2	10
Canal Chambly,	1,654	0	11
Pont Jacques Cartier	150	0	0
Do Humber,	1,003	0	0
Chemin Témiscouata	474	9	3
Explorations,	1,085	19	6
Arbitrages.	10,247	1	1
Total	£115,091	9	8

TABLEAU *de certaines charges contre le fonds consolidé de la Province, pour services des années antérieures et non comprises dans le tableau du 31 janvier 1849. Charges déjà pourvues par la loi.*

Dû au Commissariat pour avance pour terres cédées par la Couronne aux Sauvages du Canada-Ouest,			
Droits sur les bestiaux etc,	£47,610	11	4
Arrérages des Ecoles Communes, Bas-Canada,	40,807	10	1
Balance d'appropriations de 1845. 46. 47. non employées,	21,724	0	6
Appropriations pour l'exercice de 1848 (Exclusions des travaux publics)	13,995	12	11
Charges pour lesquelles une appropriation est demandée			
Montant payé à compte des services de 1847	22,195	9	10
Balance du compte d'Emigration (1848)	5,399	8	8
Dépenses de 1847, pour ouvrir des chemins,	20,000	0	0
Total	£171,732	13	1

ESTIMÉ.

des dépenses à être encourues pour la perfection des travaux publics, et pour lesquels des subsides sont demandés.,

Canal de Chambly,	£4,300	0	0
Travaux sur l'Ottawa.	3,540	0	0
Booms Gartineau,	2,665	4	9
Chaussée St. Ours,	1,874	0	0
Canal de la Baie de Burlington,	1,500	0	0
Havre de Whitly,	1,000	0	0
Do de Dower et Phare,	440	0	0
Pont Jacques Cartier,	436	12	6
Exploration du Canal Champlain,	382	11	0
Statistiques des chemins de fer,	150	0	9
Machine à peser,	3,000	0	0
Chaussée Ste. Anne,	600	0	0
Exploration de la Rivière de l'Assomption,	91	8	0
Ponts sur la rive Lac du St. Laurent	100	0	5
Pont de la Côte Rouge,	71	1	4
Quai de la Grosse Isle,	35	0	0
Chemin Témiscouata,	32	14	7
Havre de pont Stanley	1,000	0	0
Havre de Owen's Sound,	27	15	4
Chemin Markham,	15	16	3
Exploration du Chemin de fer d'Halifax	6,332	1	4
Paiement de soutenus arbitrates	10,000	0	0
Pont Melbourne,	910	0	0
Achat d'une glissoire sur l'Otawa	10,000	0	0
do de propriétés voisines de l'hotel du gouvernement à Montréal,	4,000	0	0
Total	£52,194	6	4

Encore Mr. L. J. Papineau.

L'*Avenir* du 4 contient un nouveau manifeste de Mr. L. J. Papineau, à l'adresse du Peuple Canadien. Cet écrit qui emplit huit colonnes, contient comme ses ainés, comme les discours parlementaires de M. Papineau, l'accompagnement obligé d'injures stéréotipées qui fait le seul mérite de tout ce que dit ou écrit ce monsieur. M. Papineau, parle des *aggressions masquées d'hommes soldés et vendus au plus offrant enchérisseur, de la mauvaise foi d'une large partie du journalisme Canadien*, de *l'aveuglement* des *ministres, de ces hommes qui travaillent avec ardeur à détruire tout l'honorable passé de leur pays* qu'ils ont *trahi, honni et répudié*, de *corruption clandestine etc.*

Nous ne pouvons nous empêcher de citer le passage suivant de cet écrit :—

" Quant à moi, témoin des efforts héroïques " de nos dévanciers que j'ai vus siéger dans le " parlement dès 1798 ; acteur à mon tour dans " cette lutte glorieuse depuis 1809 ; fidèle à tout " mon passé, fidèle à la mission délicate, res- " ponsable et difficile que le peuple m'a imposée " contre mon gré j'étudie avec soin, *j'examine de* " *sang-froid* la marche étrange et inattendue du " gouvernement, sans me laisser surprendre par " des protestations de dévouement à la cause po- " pulaire, protestations sans cesse démenties " par les actes journaliers...."

Comme on le voit, l'égoisme, l'orgueil ne sont pas etrangers a cette dernière production de M. Papineau. Il faut qu'il blâme, qu'il dénigre, qu'il calomnie l'administration qu'il ne peut culbuter ; il faut qu'il pousse le délire jusqu'à accuser les *ministeriels de vouloir renverser M. Papineau et son incommode opposition.*

Comme l'amour-propre aveugle ! Les ministres, chercher à renverser M. Papineau et son opposition ? Qu'a-t'elle donc de si formidable cette opposition incommode, composée d'un seul homme ? Les ministres vouloir se débarrasser de l'opposition de M. Papineau ? mais, ils seraient les plus maladroites gens du monde ; car, les écrits, les discours de M. Papineau ont eu l'effet d'augmenter la phalange immense de leurs partisans, de les réunir plus que jamais. M Papineau rappelle son passé, il dit aux ministres : " *jamais je ne consentirai à vous donner la main pour vous aider à effacer toutes les empreintes que nous avions laissées dans la carrière parlementaire que les mandataires du peuple canadien ont parcourue jusqu'à l'acte d'Union.* Nous demanderons a M. Papineau, de vouloir dire au pays, ce qu'il a fait de si glorieux de si utile, de si salutaire pour sa patrie, dans ce passé qu'il invoque avec une aussi modeste complaisance ? Quelle mesure a-t-i jamais proposée dans l'intérêt de ses compatriotes ? Que faisait-il dans le parlement du Bas-Canada ? Il recevait ses £1000 par année faisait de tems à autre former la chambre en comité général pour avoir l'occasion de déblatérer contre *la corruption des gouvernants, la domination Bretonne* etc ; il faisait chasser de la représentation, tout en proclamant la *liberté politique*, ceux qui se permettaient de ne pas penser comme lui sur les affaires du pays.

Mais ces *empreintes que vous avez laissées*, qui les a détruites, M. Papineau ? Qui dans le Parlement du Bas-Canada, a déclaré que la constitution de 1791 était mauvaise, et ne pouvait pas satisfaire aux besoins du peuple du pays ? Qui a conseillé de faire de l'agitation, qui a parcouru tout le Bas-Canada pour y faire prendre une attitude hostile à l'état de choses établi ? Qui enfin, a causé les malheureux troubles qui ont servi de prétexte pour enlever au Bas-Canada une Constitution qu'on regrettait peut-être de *lui avoir donné.* Qui a dit que la Constitutionde 1791 était mauvaise, insuffisante, et qui vient encore de déclarer que l'acte constitutionnel actuel est l'œuvre du machiavélisme ?

Certes, ce n'est pas nous, qui défendrons l'acte d'union, tant s'en faut ; mais à qui la faute si cet acte inique nous a été imposé ? A qui la faute, si l'ancienne constitution du pays a été virtuellement répudiée par les mandataires du peuple qui n'ont jamais autorisé leurs représentants à faire cette répudiation ! A qui la faute, si cette *constitution sous* l'empire de laquelle les Bas-Canadiens étaient maitres chez eux, a été remplacée par une autre qui nous rend les esclaves du bon vouloir des Haut-Canadiens ?

Nous savons bien et tout le monde l'admet, que cet ordre de choses est bien loin d'être bon, et qu'il serait à souhaiter que l'on pût s'en délivrer. Vous, M. Papineau, qui prenez l'acte d'Union pour point de départ, sans cesse vous criez qu'il faut que cet acte soit rappelé. Tout canadien-français répond à ce cri ; mais ce que vous ne dites pas, c'est la marche qu'il faut suivre, c'est enfin comment il faut s'y prendre pour obtenir ce rappel. Vos déclarations à cet égard, nous rappellent celles de ce vieux *rat qui avisait de mettre un grelot au cou* du chat.

M. Papineau termine par une tirade en faveur d'une ère de liberté, *d'égalité, de fraternité* qui ne nous la sera *rien à envier à nos* HEUREUX VOISINS ! M. Papineau a bien mauvaise grâce à se plaindre du degré de liberté dont on jouit en Canada. Que M. Papineau jette un regard sur son passé et son présent, et qu'il dise si dans aucun pays, *même dans les Etats-Unis*, il aurait dit et fait impunément tout ce qu'il a dit et fait en Canada ?

Nous avons reçu copie d'un bill introduit par M. Laurin pour amender l'ordonnance d'enrégistrement des hypothèques. Le bill de M. Laurin ne s'occupe que de deux sections de cette ordonnance ; l'une est la 22e qui rend *responsables de l'enrégistrement* de l'acte de tutelle et de curatelle toutes les personnes qui ont fait partie de l'assemblée de parents et amis requise par la loi. M. Laurin veut borner cette responsabilité au subrogé-tuteur seulement. M. Laurin aurait dû aller un pas plus loin et dire que les droits des mineurs ou interdits ne seront pas perdus, comme c'est le cas aujourd'hui, parce que ces droits n'auront pas été enrégistrés par suite de la négligence ou de la mauvaise foi de ceux que la loi charge de ce soin.

L'autre disposition que M. Laurin veut faire disparaitre, est la 36e de l'ordonnance qui ne permet qu'aux femmes communes en biens avec leurs maris de s'obliger pour eux. Pour notre part, nous croyons cette disposition fort judicieuse et très équitables, puisqu'elle a l'effet d'empêcher les femmes de se ruiner pour satisfaire à des dettes crées par l'inhabilité ou les folles dépenses de leurs maris. Il nous semble que l'on devrait maintenir cette sage disposition *qui est un frein puissant à l'abus de pouvoir* dont se rendent fréquemment coupables des maris envers leurs épouses qu'ils dépouillent de leurs biens sans qu'elles s'en doutent.

Une troisième section que M. Laurin veut rappeler, est la 34e qui exige l'examen de la femme devant un juge dans le cas de l'aliénation de ses propres. Personne ne blâmera le rapport de cette disposition aussi injurieuse qu'elle est ridicule et absurde.

Cette ordonnance qui n'est autre chose qu'une exception au droit commun du pays, devrait être rapportée en entier pour y substituer une loi sur l'inscription des hypothèques plus conforme avec ce droit. Comme il y a tout lieu de croire que l'administration présentera à la prochaine session de la législature un projet de loi sur le sujet, il vaudrait mieux, suivant nous, attendre jusqu'à cette époque, plutot que de jeter par de nouveaux amendements, de l'obscurité dans une loi déjà très peu claire par elle même.

Nos représentants se sont votés la jolie somme de 20s. par jour sur la proposition de M. Christie. Nous ne savons ce que dira de ce vote, le célèbre économiste *Citizen* qui, chaque année, déclame si chaudement en faveur de l'économie et des retranchements dans les dépenses publiques.

M. Lafontaine a introduit un bill pour régler l'*indemnité des membres*, basé sur la résolution adoptée par la chambre. Néanmoins, la 2de lecture de ce bill a été remise à trois mois, ou en d'autres termes, la chambre a rejeté ce bill. Il faut conclure de ce dernier vote que nos représentants sont en faveur de toutes les libertés, et entre autres, de la *liberté du pillage* des deniers publics dont ils ont été constitués les gardiens. Ces messieurs ne veulent pas d'une loi pour régler cette question qui, si elle les intéresse fortement, n'a pas moins d'intérêt pour le peuple dont on prodigue ainsi l'argent ; ils aiment mieux la règler par des résolutions qui leur permettront plus facilement d'augmenter à volonté, la modique somme qu'ils viennent de se donner.

A propos, on dit qu'un certain représentant a déjà disposé de sa part de l'indemnité en faveur d'un journal qui doit prochainement être publié en cette ville.

On nous informe que M. BURROUGS, un des prothonotaires de la cour du Banc de la Reine de ce district, demande une pension en conséquence des changements que la nouvelle loi de judicature devra apporter dans les recettes de son bureau. Certes, il est étrange que M. Burroughs qui a fait sa fortune dans l'emploi qu'il occupe aujourd'hui, qui mène un train *quasi-princier*, ait l'assurance de demander à être pensionné par le pays, et cela par ce qu'il a eu le grand malheur d'avoir une place dans laquelle bon an, mal an, il a mis dans sa poche une quinzaine de cent louis, au moins.

Cette demande de M. Burroughs devrait engager l'Exécutif à se faire donner un compte fidèle et *intelligible* des revenus et dépenses du greffe du Banc de la Reine ; ou si les greffier se refusent à donner un état clair et intelligible de leurs affaires, que l'on fasse une enquête et que l'on examine les avocats praticants qui sauront bien démêler l'imbroglio prémédité qui règne ditton, dans l'état transmis dernièrement par ces officiers à l'Exécutif. Pour en finir une *bonne foi avec ces serviteurs publics* et avec la demande de pension de M. Burroughs, on devrait leur accorder un salaire fixe de £500 par an ; le surplus de revenu de leur office serait versé dans la caisse publique. Si ces messieurs trouvent cette somme trop minime, qu'ils résignent et il s'en trouvera d'autres qui les remplaceront et vivront honnêtement de ce salaire.

Grand incendie á Toronto.

Le *télégraphe nous apprend que vendredi*, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré en arrière du quarré formé par les rues du Roi, de George et de Nelson L'incendie poussé par le vent s'est étendu rapidement. Un nombre considérable de bâtisses sont devenus la proie des flammes, et entres autres, l'Hotel de ville, la cathédrale de St. James, et les établissements des journaux, le *Patriot* et le *Mirror*.

La perte est estimée de £100,000 à £150,000 ; une grande partie des pertes est supportée par les assurances.

Un bill pour amender l'acte des cours sommaires de la campagne a été introduit par M. Laurin. Ces cours sont dans le plus grand nombre des cas, un vrai fléau pour les campagnes, une école de démoralisation pour leurs habitants, dont on devrait délivrer le pays.

TEMPÉRATURE.—Nous sommes enfin pour tout de bon dans le printemps.

Le tems a laissé son manteau,
De vent, de froidure et de pluie.

et le dégel a commencé depuis plusieurs jours ; les rues de la ville ne sont que boue. A la campagne, on voit la terre en plusieurs endroits, et si le temps continue, la neige aura disparu entièrement d'ici à 15 jours.

La glace devant la ville devient de jour en jour plus mauvaise. Samedi et hier plusieurs voitures ont passé au travers. Heureusement qu'hommes et chevaux en ont été quittes pour prendre un bain a l'eau froide ce qui n'est pas toujours fort agréable. Le passage est tout-a-fait dangereux et on ferait bien de prendre des précautions. Le pont en dommagé comme il est, ne peut manquer de partir bien vite et le plus tôt cela arrivera, le *mieux* ce sera.

Il parait qu'on ne passe plus sur la glace du Lac St. Pierre.

J. B. Pouliot, écr, N. P. de la Rivière du Loup (en Bas) a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

M. B. Marquette, Instituteur de Ste. Foy, s'est aussi chargé de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jeudi 5 avril.

Huit pétitions sont présentées.

M. Laurin fait motion d'introduire un bill pour permettre le procès dans les actions pour honoraires d'office. Cette motion est rejetée.

Le Bill pour remédier à certains vices de la loi criminelle est lu. 2d. lecture samedi.

La chambre se forme en comité sur les résolutions au sujet des taux de péage sur les travaux publics. Ces résolutions sont adoptées et un bill est introduit en conséquence. 2d lecture le 10.

L'Ecole Nouvelle.

Petit à petit l'oiseau fait son nid, et d'autres font d'autres choses.... vous même la république.

Un *Républicain* de Québec, non de Montréal, cette fois, publie dans le *Canadien* du 30 mars, son protêt contre diverses choses et divers hommes qui ne lui reviennent pas.

Il en veut d'abord à toute la *gente ministérielle* qui a osé dire *avec une ignorance cruelle ou une déplorable servilité que la constitution de l'Angleterre est demeurée ferme comme un rocher au milieu de la tourmente qui a ébranlé tous les trônes de l'Europe.* Eh ! bien, citoyen, quel mal a cela ? D'abord, la chose est-elle fausse ! L'Angleterre n'est-elle pas encore assise sur son trépied constitutionnel ! *L'ignorance* n'est donc pas si *cruelle.* Quant à la *déplorable servilité*, pensez-vous que John-Bull, ce peuple-roi, n'est pas aussi fier de sa matricule nationale et séculaire que nous le serions, nous citoyens républicains, une fois englobés dans la démocratie aventureuse de votre école ? Vous mesurez tout le monde à votre aune et vous donnez votre goût pour celui de tous. Patience ! Paris ne s'est pas fait en un jour, bien que le démagogue le culbute en trois. Il s'agit d'édifier, voyez vous, et non de détruire. Si le peuple canadien, par une folie qui peut prendre aux peuples comme elle prend si souvent aux individus, voulait un jour unanimement se suicider, et qu'il désirât expédier les choses aussi promptement qu'efficacement, vous auriez chance, Messieurs les républicains, d'être appelés à ses conseils. *Nuls autres que vous n'affilent mieux les couteaux* et n'ôtent mieux aux humains l'attachement a la vie, à la propriété, à la famille, à l'ordre, à la paix, enfin et d'abord, à la religion, mère et régulatrice de tous ces bienfaits.

D'un autre côté, vous ne voulez pas qu'on vous parle de cette constitution anglaise *comme ce qu'il y a de plus favorable à la liberté* et au *droit public.* D'après vous, habile et poli *républicain pour entretenir* une pareille opinion, il faut être *rétrograde, ignorant ou servile :* vous auriez dû ajouter, *et outre cela d'insolente présomption et de fatuité*, car, après avoir peint si magnifiquement votre prochain, la modestie ne devait pas vous empêcher de vous peindre vous-même. Alors la question historique et pratique de la valeur sociale de la constitution anglaise fût restée à d'autres juges qu'à *vous.* Sans doute, si la république du bénin Cromwell eût vaincu la constitution tripartite qui régit et balance encore aujourd'hui si heureusement les intérêts sociaux d'une des premières nations de l'Univers, vous seriez anglais jusqu'aux dents : car, dans le choléra démocratique où nous sommes aux yeux de certains hommes et de certains enfants, il n'y a qu'une condition pour qu'un gouvernement soit possible, et honnête, pur, bien fort, glorieux, c'est d'être *républicain.* Mais la maladie a bien des teintes, bien des symptômes : votre simpaternelle *république*, tirera-t-elle au rouge ou au bleu ? sera-t-elle *sociale ou raisonnable ?* conquera-t-elle ? pillera-t-elle ? tuera-t-elle ? car enfin, sur cette chatouilleuse affaire, il ne saurait être défendu de voir clair, d'entendre et de savoir lire. Or le *virus* républicain, dont vous êtes atteint, citoyen, a été pris, sinon dans l'atmosphère où la maladie est en pleine domination, dû moins il a dû vous être inoculé par le ministère de quelqu'un ou de quelques-uns *qui y ont* reçu et qui ont appris, cet important secret. Il reste un troisième moyen d'expliquer la chose, c'est que la lecture seulement des ravages de cette charmante épidémie a tout sur votre esprit seul tout l'effet désirable ensorte que vous êtes devenu républicain